

Les sacrifiés...

Pendant que les villages pensent à la transition énergétique, réduisent de façon drastique leur consommation électrique...



Les villes continuent de s'amuser, de s'illuminer, de scintiller, de gaspiller l'électricité...



La place des héros le soir...

La Préfecture le soir...

Mais le résultat de tout cela c'est aucune contrainte pour les villes... aucun effort pour produire de l'électricité... Car pendant que les villes s'amuse, **les villages sont sacrifiés, les villageois sont humiliés, les paysages martyrisés par le gigantisme des éoliennes...**

Pourtant, dans la **Constitution du 4 octobre 1958**, il est écrit : « *Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.* »

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 précise dans son article 4 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.* »

Ces textes fondateurs de notre République sont ainsi bien bafoués par les promoteurs des éoliennes...